

Politique d'accessibilité universelle

Montréal, ville universellement accessible

À la séance ordinaire du 5 juillet dernier, le conseil d'arrondissement a adhéré à la *Politique municipale d'accessibilité universelle* adoptée par la Ville de Montréal le 1^{er} juin et a déposé son plan d'action à ce sujet.

Nous reproduisons ci-dessous l'ensemble de cette politique :

Notre but :

Faire de Montréal une ville universellement accessible.

Notre vision de l'accessibilité universelle :

L'accessibilité universelle touche tous les aspects de la vie des personnes et s'appuie sur le respect des droits de tous les citoyens.

Fondée sur une approche d'inclusion, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

Les principes directeurs de nos actions :

En matière d'accessibilité universelle, la Ville de Montréal s'engage à :

- assumer un leadership;
- intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités municipales;

- veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des interventions;
- soutenir le partage d'expertises et valoriser l'innovation dans une perspective d'amélioration continue;
- favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu;
- adopter et rendre publics les plans d'action conjoints et les bilans des réalisations.

La portée de cette politique :

- concerne exclusivement les compétences municipales;
- cible quatre axes d'intervention :
 - architectural et urbanistique;
 - programmes, services et emploi;
 - communications;
 - sensibilisation et formation;
- lie la Ville et ses mandataires;
- se développe en fonction des ressources dont la Ville se dote.

Recyclage



Procurez-vous un bac roulant

Huit logements et moins

Pour les résidences de huit logements et moins, un bac roulant d'une capacité de 360 litres est distribué gratuitement aux résidents qui en font préalablement la demande. Cela est possible en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal.

Cette initiative vise à augmenter le volume de récupération et à se rapprocher de l'objectif de récupération de 70 % fixé par le gouvernement provincial dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Plan d'action 2010-2015*. Cet objectif se retrouve également dans le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* auquel toute la population doit collaborer.

Les prochaines dates de distribution de ce bac roulant auront lieu les mardis 8 et 29 novembre, et le 13 décembre.

Neuf logements et plus

Pour les résidences de neuf logements et plus, les citoyens intéressés doivent d'abord s'adresser à la Section de l'environnement, en composant le 514 493-5119.

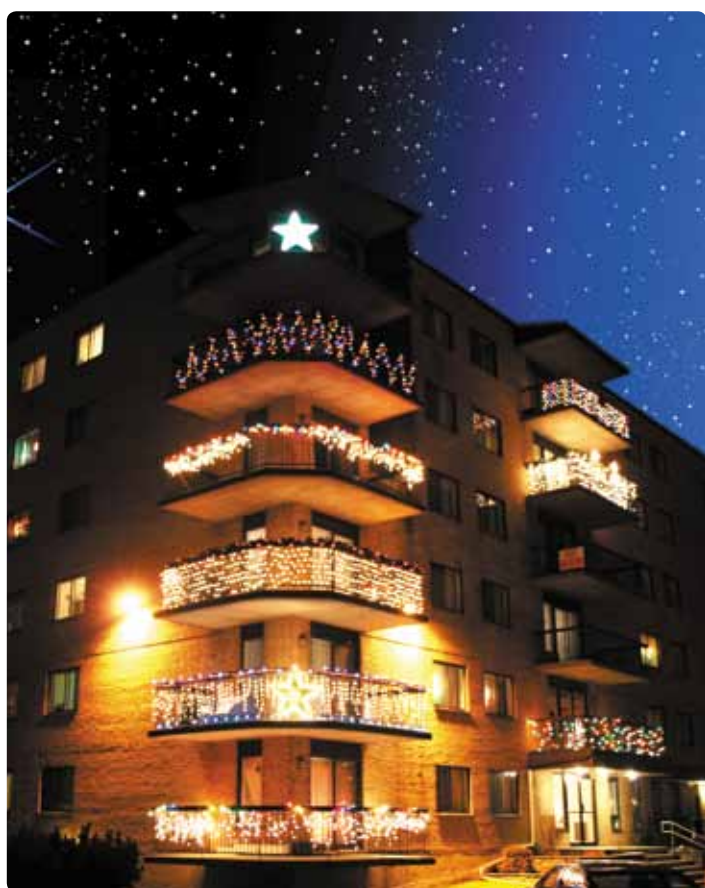
Il faut prévoir un délai de deux à trois semaines pour la réception du nouveau bac roulant.

Dès réception, le bac roulant doit être utilisé, et ce, uniquement pour la collecte des matières recyclables. Pour faciliter son utilisation, une trousse d'information accompagne chaque bac roulant.

Veillez noter que si un citoyen se présente directement à l'un de nos comptoirs de service, il ne pourra pas repartir immédiatement avec le bac.

De plus, en acceptant un bac roulant, les citoyens doivent s'assurer de pouvoir l'entreposer de façon à ce qu'il ne soit aucunement visible de la voie publique (il n'est pas autorisé en cour avant).

Concours



Sortez vos décorations de Noël !

Le comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou invite tous les citoyens à participer au prochain concours de décorations de Noël. Ce concours ne nécessite aucune inscription.

Des lumières plein la vue

Du **5 au 9 décembre, après 18 h**, les membres du comité parcourront les rues pour choisir les décorations les plus attrayantes. Et du **12 au 16 décembre, après 18 h**, un photographe prendra des photos des adresses présélectionnées.

Pour participer au concours, il vous suffit de décorer l'extérieur de votre lieu de résidence et de laisser vos décorations allumées, **après 18 h, du 5 au 16 décembre**.

Le comité d'embellissement : son mandat

Le comité d'embellissement est composé de huit bénévoles nommés par le conseil d'arrondissement, et d'une représentante de la Ville. En vue de sélectionner les plus belles décorations, le comité sillonne le territoire angevin par équipes de deux bénévoles. Ensuite, celui-ci se réunit pour évaluer l'ensemble des photos et procède au vote qui déterminera les plus belles réalisations. Enfin, le comité organise la soirée de remise des plaques honorifiques aux gagnants.

Règlements du concours

Catégories

- Maison unifamiliale, duplex et maison de ville
- Balcon
- Condominium
- Commerce

Critères de sélection

- Originalité
- Apparence générale
- Disposition des divers éléments
- Harmonie des couleurs

Sélection des gagnants

Le comité désigne un maximum de deux gagnants par catégorie et par quartier. Veuillez noter que les participants ayant remporté le concours deux années de suite ou deux fois en quatre ans ne seront pas retenus pour la sélection des gagnants pendant deux années consécutives.

Tous ceux qui illumineront la façade de leur demeure auront une chance de gagner. Les membres du comité choisiront les décorations qui répondront le mieux aux critères de sélection mentionnés précédemment.

Bonne chance à tous les participants!

Soirées-concert avec
Anjou-Desjardins
saison 2011-2012

Spectacle

Cuivres en fête et le Chœur Éolien

Le jeudi 8 décembre 2011 à 19 h 30



Crédit photo : NaG photographie

L'arrondissement d'Anjou et la caisse populaire d'Anjou sont fiers de présenter ce concert à l'église Jean XXIII, située au 7101, avenue de l'Alsace. La logistique de cette soirée est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.

Fondé par le trompettiste feu Robert Prévost et la tromboniste Hélène Lemay, le Chœur Éolien fait revivre l'esprit des fanfares populaires d'autrefois et recrée l'ambiance des fêtes et des bals d'antan.

À cette occasion, un chanteur de marque, Patrick Olafson de Tocadéo, est invité. Patrick est reconnu pour sa voix exceptionnelle, d'une rare beauté et d'une remarquable étendue. Une belle façon de s'imprégner de l'esprit des fêtes, HO HO HO !

Vous pouvez vous procurer des billets dès maintenant, au coût de 10 \$ l'unité dans les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou, aux heures d'ouverture habituelles.

Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.

N.B. Les portes de l'église ouvriront dès 18 h 45.

**Renseignements : 514 493-8200 (jour)
et à la billetterie au 514 493-8266
(jour, soir et fin de semaine).**

 **Desjardins**
Caisse populaire d'Anjou

Expo-vente

Venez voir et acheter des bijoux de fantaisie le 1^{er} décembre



Les élèves de l'atelier de confection de bijoux de fantaisie de la session d'automne 2011 exposeront et vendront leurs œuvres, à la Galerie d'art Goncourt, située au 7500, avenue Goncourt.

L'expo-vente aura lieu le jeudi 1^{er} décembre, de 18 h 30 à 21 h en présence de la professeure, M^{me} Mylène Paiement.

Entrée libre. Venez découvrir et encourager nos artistes. Quelle belle idée de cadeaux pour les fêtes !

Renseignements 514 493-8200



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271

La lecture ça commence à la naissance !



Activité pour tous

Projet Biodome

La carte d'abonné des bibliothèques de Montréal vous ouvre gratuitement les portes du Biodôme le **dimanche 13 novembre prochain** ! Alors, si vous n'avez pas encore votre carte de bibliothèque, obtenez-la gratuitement dans

vos bibliothèques en présentant une pièce d'identité et une preuve de résidence. Ne manquez pas l'occasion d'une sortie amusante et instructive pour le plaisir des grands comme des petits !

Activités jeunesse

Les contes du Samedi-Tout



5 à 8 ans
26 novembre à 10 h 30

Les bibliothèques d'Anjou invitent les jeunes et leurs parents à venir découvrir le monde de la lecture avec Noé Cropsal. Contes, rires et découvertes seront au rendez-vous !

École Jacques-Rousseau,
7455, rue Jarry Est

Jeux de société à la bibliothèque Jean-Corbeil

Nouveauté à la bibliothèque Jean-Corbeil ! Une dizaine de différents jeux de société sont mis à la disposition des adultes pour une utilisation sur place. Venez jouer, on vous attend !

Drôle de petit chaperon rouge

4 à 10 ans
Spectacle familial gratuit
Samedi 10 décembre à 11 h

Voici un autre célèbre conte revisité à notre façon. Cette fois-ci, les comédiennes décident de jouer au Petit Chaperon rouge. Chacune ajoutera son grain de folie afin d'étonner et d'actualiser cette légendaire histoire connue de tous.

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil
Nombre de places limitées

Laissez-passer disponible 30 minutes avant le spectacle

Renseignements : 514 493-8260

Activité adulte

Café rencontre des lundis

Confection de savon



Lundi 21 novembre, de 9 h 30 à 11 h 30

Initiez-vous à la création en fabriquant de petits savons. Laissez aller votre créativité en choisissant des formes en tout genre et différentes odeurs. Grâce à une approche conviviale, vous apprendrez les techniques de base pour réaliser un petit projet qui vous donnera la piqure ! Vous découvrirez que cette technique est plus accessible que vous ne le croyez. Venez préparer des petits cadeaux pour vous ou à offrir.

Sauf avis contraire : sans frais. Places limitées.
Bibliothèque Jean-Corbeil

Regards sur

Anjou

Vous avez des questions ?
Accueil, information et orientation 514 493-8000

Défilé du Père Noël



La magie de Noël à Anjou

Le vendredi 11 novembre à 19 h

L'arrondissement d'Anjou est heureux d'inviter toute la population à participer à la 8^e édition de son défilé du père Noël. Ce défilé sous les étoiles émerveillera petits et grands et nous donnera un avant-goût des fêtes.

La Corporation Le Festival Anjou inc. prépare l'événement depuis plusieurs semaines. Le comité organisateur est présidé par M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest. Il est composé de M^{mes} Isabelle Biron et Julie Fournier, de MM. Michel Lavoie, Richard Houle, Ronald Chevalier, André St-Laurent, et de Mme Linda Lafrenière, chef de la Division de l'administration et de la logistique. Le comité est soutenu par des organismes du milieu angevin, divers services municipaux et publics, des policiers du PDQ 46 du Service de police de la Ville de Montréal, des membres du personnel du Service de sécurité incendie de Montréal, des commerçants et des entreprises d'Anjou. Ils ont tous uni leurs efforts pour assurer la réalisation de cet événement.

Une grande fête prend place

Actuellement, une équipe de lutins et de bénévoles préparent les chars allégoriques. Plus de 500 participants de tous les milieux sont déjà à l'œuvre pour mettre en place ce grand défilé. Décors illuminés, costumes, musique, princesses, chevaux, cracheur de feu, chanteurs, danseurs et fanfares animeront ce beau défilé. Les talents locaux seront mis à contribution pour les chorégraphies accompagnant les chars allégoriques. Le père Noël et la mère Noël accompagnés de leurs amis, la Fée d'Hiver, Boitaneij, Chrystaline, la gentille sorcière de Noël nous réservent une fête époustouflante sous le thème des Fantaisies givrées. Il s'agit d'une idée originale d'un membre du conseil d'administration de la Corporation Le Festival Anjou inc.,

M. André St-Laurent, qui intervient à titre de concepteur et de directeur artistique du défilé.

Apportez votre lettre au père Noël !

Cet événement sera l'occasion pour les tout-petits d'apporter la lettre qu'ils auront écrite au père Noël. Les enfants pourront remettre en mains propres leur précieuse missive aux postiers qui feront partie du défilé. Ces derniers en prendront bien soin, soyez-en certains !

Apportez vos accessoires lumineux !

Pour ajouter de la féerie, amusez-vous à illuminer le trajet de la parade.

Tout au long du trajet, on décore !

Tous les propriétaires des résidences situées le long du parcours du défilé sont invités à décorer leur maison. Ils pourront ainsi participer à notre concours *La Belle givrée 2011* et courir la chance de gagner un magnifique prix.

Le parcours

Le départ est prévu vers 19 h au centre communautaire Chénier, situé à l'angle de l'avenue Chénier et du boulevard Joseph-Renaud. Le défilé parcourra les boulevards Joseph-Renaud, de Châteauneuf, Roi-René et Yves-Prévost avant de terminer son périple de 3,4 km à son point de départ, le centre communautaire Chénier.

À en juger par le temps et les efforts consacrés par le comité et les dévoués bénévoles, le défilé du père Noël promet d'être un événement fabuleux pour tous. C'est donc un rendez-vous, le vendredi 11 novembre, à 19 h ! On vous y attend en très grand nombre !

Renseignements : 514 493-8200
www.paradedenolanjou.com

(Suite en page 2)

Message de Luis Miranda



Je vous invite à lire l'article que nous consacrons au dossier du centre communautaire Chénier, lequel retrace et explique les grandes lignes du projet d'acquisition de l'immeuble situé au 7760-7840, boulevard Métropolitain est, destiné au futur centre culturel, sportif et communautaire d'Anjou. Je me permets d'abord de rappeler le contexte qui a motivé notre décision d'aller de l'avant avec ce projet afin d'assurer à la population la même accessibilité aux activités auxquelles elle est en droit de s'attendre.

Jusqu'à tout récemment, Anjou était en mesure de permettre à plus de 34 000 usagers de pratiquer annuellement leurs activités sportives et culturelles ou communautaires dans des locaux que la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île louait à Anjou, soit le centre communautaire Chénier. Malheureusement, dans le cadre de sa réforme scolaire, la Commission scolaire nous a signifié une décision irrévocable stipulant qu'elle entendait récupérer ses locaux et que le bail de location du site actuel prenait fin le 30 juin 2012.

Nous nous sommes donc retrouvés devant une situation imprévue qui commandait de prendre des décisions urgentes, mais éclairées et responsables et toujours dans le meilleur intérêt de la collectivité angevine.

Je rappelle que c'est plus de 34 000 usagers qui sont enregistrés annuellement au centre Chénier et que nous n'avons jamais envisagé l'option d'obliger nos citoyens à aller dans un autre arrondissement pour participer à leurs activités.

Après analyse et mûre réflexion, nous en sommes venus à la conclusion que la meilleure solution était d'acquiescer un bâtiment situé sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou. L'immeuble situé au 7760-7840, boulevard Métropolitain possède tous les attributs requis permettant de répondre aux besoins spécifiques d'accessibilité et de commodité, en matière de superficie (30 000 pi²), de stationnement, de proximité du transport en commun et de potentiel de mise à niveau (accessibilité universelle), etc.

Cet immeuble a aussi l'avantage d'être déjà connu d'une partie des citoyens d'Anjou puisque la Ville l'occupe déjà, à titre de locataire pour le boulodrome, cette occupation représentant 25 % de la superficie totale.

Quant au coût d'acquisition de cet immeuble, celui-ci a été négocié à sa juste valeur marchande, soit 3 M\$ et sera financé par le biais d'un règlement d'emprunt échelonné sur 20 ans.

Nous tenons à rassurer les citoyens sur le fait que ce montant est déjà prévu dans notre programme triennal d'immobilisations (PTI) de 5 M\$. Il ne représente donc pas un coût supplémentaire, mais il nous oblige à faire des choix prioritaires.

De plus, en raison de cet investissement, nous économiserons plus de 300 000 \$ par année correspondant à la location du boulodrome et du centre Chénier qui ne seront désormais plus requis. Il s'agit d'un investissement qui vient consolider le patrimoine angevin.

Nous ne voyons donc dans ce projet que des aspects positifs, et ce, tant pour les usagers qui pourront continuer à pratiquer leurs activités que pour les contribuables qui ne verront pas leurs impôts fonciers majorés par cette mesure. Dans ce contexte, je crois fermement que nous avons pris une décision responsable et équitable dans le meilleur intérêt de la collectivité d'Anjou.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication
Aline Boulé

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Accent Impression inc.

Tirage
22700 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2011 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Mairie de l'arrondissement d'Anjou

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Sécurité

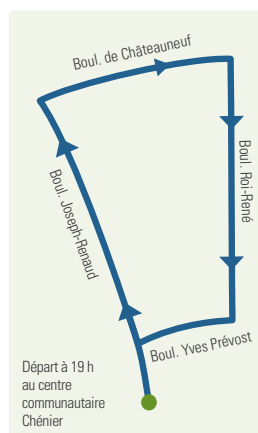


Une soirée de défilé en toute sécurité

(suite de la page 1)



Le vendredi 11 novembre prochain à 19 h, le père Noël viendra visiter les enfants à Anjou. L'arrondissement d'Anjou et le poste de police de quartier (PDQ) 46 veulent s'assurer que cette mémorable rencontre se déroule en toute sécurité pour tous.



Trajet de la parade du père Noël

- boulevard Joseph-Renaud – direction nord
- boulevard de Châteauneuf – direction est
- boulevard Roi-René – direction sud
- boulevard Yves-Prévost – direction ouest

Fermeture de rues et accès aux résidences

Dès lors, la majorité des rues empruntées par la parade sera fermée à toute circulation. Cependant, les résidents demeurant dans le périmètre du parcours auront la possibilité d'emprunter l'un des deux accès suivants, selon l'évolution de la parade :

- avenue de la Loire et boulevard de Châteauneuf;
- avenue de la Loire et boulevard Yves-Prévost.

Ces accès seront contrôlés par le Service de police de Montréal.

Stationnement interdit

Le 11 novembre entre 17 h et 21 h, zone d'emplacement :

- avenue Chénier (entre Louis-Dumouchel et de l'Aréna, dans les deux sens);
- avenue Chénier (entre de l'Église et Saint-Donat, dans les deux sens);
- avenue de l'Aréna (rue complète, dans les deux sens).

Le 11 novembre, entre 16 h et 21 h, sur les artères suivantes :

- avenue Chénier (entre de l'Église et Saint-Donat, dans les deux sens);
- avenue de l'Aréna (rue complète, dans les deux sens);
- boulevard Joseph-Renaud (entre Chénier et Yves-Prévost, directions nord et sud);
- boulevard Joseph-Renaud (entre Yves-Prévost et de Châteauneuf, direction nord);
- boulevard de Châteauneuf (entre Joseph-Renaud et Roi-René, direction est);
- boulevard Roi-René (entre de Châteauneuf et Yves-Prévost, direction sud, incluant le mail central);
- boulevard Yves-Prévost (entre Roi-René et Joseph-Renaud, direction ouest).

Stationnement autorisé

Les résidents pourront toutefois se garer sans restriction, en tenant compte de la signalisation existante, sur les artères suivantes :

- boulevard Joseph-Renaud (entre de Châteauneuf et Yves-Prévost, direction sud)
- boulevard de Châteauneuf (entre Roi-René et Joseph-Renaud, direction ouest)
- boulevard Roi-René (entre Yves-Prévost et de Châteauneuf, direction nord)
- boulevard Yves-Prévost (entre Joseph-Renaud et Roi-René, direction est)

Veillez noter que, pendant la parade, il sera interdit de circuler en voiture dans la voie adjacente au mail central des boulevards suivants : Joseph-Renaud, de Châteauneuf, Roi-René et Yves-Prévost.

Nous voulons ainsi assurer une plus grande sécurité des figurants et des petits et grands spectateurs qui assisteront à la parade.

Panneaux de stationnement et remorquage

Des panneaux de stationnement annonceront l'interdiction de stationner et seront en place le matin du vendredi 11 novembre. Ils seront en vigueur pour cette journée seulement à compter de 16 h. Ainsi, les véhicules garés dans les zones identifiées à cet effet seront remorqués sans autre avis à compter de 16 h.

En cas de remorquage, nous invitons les gens à appeler le **514 640-3000** pour s'enquérir de l'endroit où leur véhicule a été transporté.

Les résidents qui empruntent habituellement ces artères devront prévoir un trajet alternatif lors de leur déplacement. La circulation régulière devrait reprendre vers 21 h. Les automobilistes devront se montrer patients et respecter les bénévoles qui seront mis à contribution pour la réussite de l'événement.

Sécurité des personnes – informations importantes

Lors de la parade, nous recommandons aux parents de bien vêtir les enfants, sachant qu'il est difficile de prévoir la température.

Lors de la parade, les parents devront redoubler de prudence et de vigilance, notamment pour limiter l'agitation des jeunes. Nous demandons à tous de demeurer sur les trottoirs et de ne pas circuler dans la rue lors du passage de la parade.

Les enfants égarés seront amenés au PDQ 46 : 514 280-0146

La sécurité du parcours est sous la coordination du PDQ 46.

Renseignements : Direction culture, sports, loisirs et développement social au 514 493-8200



Venez rencontrer vos élus

Séance du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire le **6 décembre**, à 19 h à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest

Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Un nouveau centre communautaire

Pour maintenir l'accessibilité et la diversité des services de qualité à la population angevine

Anjou est reconnu pour la richesse de sa vie culturelle, la diversité de ses activités sportives et de loisirs, et la qualité de ses installations et de ses équipements communautaires. Cette tradition d'excellence est une marque distinctive qui a contribué à créer un milieu de vie attrayant et un sentiment d'appartenance fort qui font la fierté de la collectivité angevine.



De plus, un solide et efficace partenariat s'est établi entre Anjou et ses divers organismes communautaires qui ont toujours occupé une place importante dans l'organisation de la vie culturelle et sportive de la communauté. Et cette tradition doit se poursuivre.

C'est dans cette optique que votre administration municipale a entrepris les démarches pour s'assurer que les organismes communautaires et les activités offertes par l'arrondissement puissent se poursuivre malgré l'annonce de la Commission scolaire de ne pas renouveler le bail des locaux du centre communautaire Chénier, dont l'échéance est prévue le 30 juin 2012.

Premier constat : 14 organismes communautaires qui utilisent les locaux en plus de toute une panoplie d'activités offertes par l'arrondissement sont touchés par cette décision. Un achalandage de 34 000 entrées annuelles est recensé dans les locaux, ce qui témoigne d'un niveau de participation indéniable et qui milite dans la recherche de solutions durables.

Deuxième constat : trouver une solution alternative réaliste pour maintenir l'accessibilité à ces services essentiels auxquels la population est en droit de s'attendre.

Les critères : un bâtiment d'une superficie suffisamment grande pour accueillir les organismes et les activités offertes, ainsi que les équipements nécessaires à la prestation des services. Un immeuble accessible à proximité de lignes de transport en commun, qui comporte des places de stationnement et qui est bien situé géographiquement.

Enfin, un lieu qui peut répondre aux besoins spécifiques des clientèles desservies (ascenseurs, toilettes pour personnes handicapées, etc.).

Après étude, l'arrondissement a opté pour l'acquisition de l'immeuble situé au 7760-7840 du boulevard Métropolitain, où se déroulent déjà les activités de l'Association récréative du Bouldrome d'Anjou, et qui répond aux critères mentionnés ci-dessus.

Dans ce dossier, l'équipe municipale s'est donné le double objectif de répondre aux besoins de la population en matière d'accessibilité aux services municipaux tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

L'engagement financier de l'arrondissement pour l'acquisition de l'immeuble s'élève à 3,5 M\$, qui est puisé dans le programme triennal d'immobilisations (PTI) de 5 M\$. L'arrondissement a donc fait le choix prioritaire d'affecter cette somme à la réalisation de ce projet tout en continuant d'investir dans les infrastructures, mais à un rythme différent pour les deux prochaines années. Rappelons que ce règlement d'emprunt a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Le montant investi pour l'acquisition se répartit de la façon suivante :

Coûts d'achat de 3 M\$ plus les taxes applicables;

À cela s'ajoutent les autres frais tels l'annulation des baux existants, les tests de sol, l'évaluation de l'immeuble, la vérification et les frais juridiques.

Cet investissement permettra par ailleurs d'économiser plus de 300 000 \$ par année en frais de location et d'opération pour l'utilisation des locaux du centre Chénier et du bouldrome, tout en dotant Anjou d'un équipement collectif qui répond aux besoins de la population.

Il y a lieu également de mentionner que l'arrondissement a aussi prévu d'autres enveloppes budgétaires afin de répondre aux besoins urgents dans le domaine des loisirs communautaires, pour le réaménagement de certains locaux à l'intérieur d'immeubles dont l'arrondissement est propriétaire.

Consciente des inconvénients liés à ces changements et de manière à assurer une transition harmonieuse, l'administration fera en sorte que les organismes poursuivent leurs activités en leur assignant temporairement des locaux, le temps que dureront les travaux d'aménagement.

Dans ce dossier, l'équipe municipale s'est donné le double objectif de répondre aux besoins de la population en matière d'accessibilité aux services municipaux tout en respectant la capacité de payer des contribuables. La solution proposée est réaliste et équitable et elle assure la pérennité des infrastructures angevines.

Le centre communautaire Chénier accueille :

14 organismes communautaires

- Association El Arabiaja
- Carrefour Solidarité Anjou
- Cercle de fermières d'Anjou
- Club Aïkibudo Anjou
- Club Anjou Tae Kwon Do
- Club de bridge Anjou
- Club de Judo Anjou
- Club de patinage artistique Anjou
- Club Kinsmen Montréal Anjou inc.
- Compagnie de danse Harmonie
- Éveil musical Anjou
- Le Carrousel du P'tit Monde d'Anjou inc.
- Relax-Ado
- Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC)

Des activités organisées par l'arrondissement

- Atelier de théâtre
- Baladi
- Cours de langue espagnole
- Cours de peinture, d'aquarelle et dessin
- Atelier de confection de bijoux de fantaisie
- Formation de premiers soins
- Pilates
- Programme de loisirs pour personnes handicapées
- Programme immersion anglaise
- Tricot
- Yoga

Déneigement



Déneigement de nuit sur les grands axes routiers

Des changements importants pour l'hiver 2011-2012

Un avis public paru dans l'édition du bulletin *Regards sur Anjou* d'octobre dernier visait à informer la population que l'arrondissement allait procéder au déneigement de nuit sur les grands axes routiers. Veuillez noter que durant les prochaines semaines une nouvelle signalisation va être installée sur les boulevards Yves-Prévost, des Galeries-d'Anjou, Wilfrid-Pelletier et de Chateaufort ainsi que sur la rue Bombardier. Nous invitons la population à être vigilante et à observer la nouvelle signalisation avant de se garer. Cela va permettre de faciliter l'opération de déneigement.

Veuillez noter que durant les prochaines semaines une nouvelle signalisation va être installée.

Ces nouvelles procédures permettront de mieux assurer en tout temps la sécurité des Angevines et des Angevins qui empruntent ces axes routiers. Ainsi, après une tempête de neige, le but de l'arrondissement demeure de dégager l'ensemble des rues et des trottoirs dans les 48 heures. Les piétons, les automobilistes et les autobus pourront circuler de façon sécuritaire et les véhicules d'urgence pourront se rendre rapidement à leur destination.

Avis concernant les pancartes d'interdiction de stationner

Il est très important de laisser en place les pancartes d'interdiction de stationner piquées dans les bancs de neige. Cette signalisation est installée pour que le déneigement soit effectué de façon efficace afin de favoriser une meilleure qualité de vie de la population.

Lors des opérations de déneigement, l'arrondissement déploie tous les efforts nécessaires pour permettre la circulation sécuritaire des piétons et des véhicules le plus rapidement possible. Nous vous remercions de collaborer avec l'équipe de sorte que le déneigement soit effectué de façon adéquate.

Afin de participer à votre façon à faciliter et d'accélérer le déneigement, nous vous demandons de laisser en place les pancartes qui interdisent le stationnement.

Déneigement des terrains



Votre entrepreneur a-t-il son permis?

Conformément au règlement de l'arrondissement, les entrepreneurs qui déneigent les entrées, les allées et les aires de stationnement doivent détenir un permis délivré par l'arrondissement pour l'année courante. C'est au propriétaire de s'assurer que l'entrepreneur qu'il emploie à cette fin détient un tel permis.

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de 100 \$ pour le premier véhicule à moteur et de 25 \$ pour tout véhicule supplémentaire enregistré au même nom. Ce montant est valable pour tous les contrats obtenus sur le territoire angevin. Ce permis est valide du 1^{er} novembre d'une année au 31 octobre de l'année suivante et ne peut être cédé à un autre. On peut se le procurer au bureau Accès Anjou, situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

De plus, l'entrepreneur doit poser au moins un poteau délimitant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige. Ce poteau doit indiquer de façon claire et lisible le numéro du permis de l'arrondissement ou le nom et le numéro de téléphone de l'entrepreneur en déneigement.

Renseignements : 514 493-8000 ou 311.

Courtoisie

Faisons de la place aux autres

De nombreux automobilistes, notamment les locataires, ne disposent pas d'un stationnement privé et doivent garer leur véhicule en bordure de rue. Pour leur laisser de la place, l'administration municipale demande aux personnes qui ont à leur disposition un garage ou une entrée privée d'y garer leur véhicule en tout temps. Elle invite également tous les automobilistes à se garer de telle manière qu'un seul véhicule n'occupe pas simultanément deux places. Nous vous remercions de votre collaboration.